

## Entretien avec l'administration

■ Marine ANDRE

Dans le cadre du *Pacte pour un enseignement d'excellence*, plusieurs dispositifs vont accompagner la mise en place du tronc commun dès la rentrée 2022. Ce numéro de *Caractères* est consacré aux expériences pilotes menées au primaire et au 1<sup>er</sup> degré du secondaire en vue du déploiement de l'un d'eux, dénommé « Différenciation & accompagnement personnalisé ».

Concrètement, ces expériences s'attachent à explorer des pistes d'actions en lien avec plusieurs axes du *Pacte pour un enseignement d'excellence* : la maîtrise des savoirs de base pour tous les élèves, la réduction du taux de redoublement, l'augmentation du niveau de maîtrise de la langue au primaire ainsi que la différenciation disciplinaire et l'accompagnement personnalisé au secondaire en activant deux leviers de changement majeurs : un accompagnement spécifique des écoles par une équipe de recherche et l'octroi de périodes d'encadrement supplémentaires pour soutenir la mise en place d'un coenseignement<sup>1</sup> et/ou la coordination du projet dans l'école.

Afin de cadrer ce numéro et d'en savoir plus sur cette expérience pilote, nous avons donné la parole à deux représentants de l'administration en charge de celle-ci.

### ELS DE CLERCQ



Je travaille à la Direction des politiques éducatives, et plus particulièrement au sein de la Cellule de support « Différenciation et accompagnement personnalisé » depuis un an et demi. Avant cela, j'ai évolué durant une dizaine d'années dans le secteur de l'alphabétisation des adultes. J'ai également enseigné dans le secondaire inférieur et en Haute École. Toutes ces expériences m'ont rendue particulièrement sensible à la question des inégalités scolaires et m'ont convaincue de la nécessité de réformer l'enseignement pour bâtir une école de la réussite pour tous.

### LAURENT DIVERS



A 59 ans, j'ai réalisé une carrière complète dans l'enseignement : d'abord comme AESI français-histoire-latin puis en tant qu'AESS sciences économiques, mais toujours en milieux populaires. Directeur du Collège Pie10 de Chatelineau pendant 10 ans, j'ai rejoint le Cabinet Schyns en 2017 comme conseiller, en charge de concevoir le déploiement de l'accompagnement personnalisé dans le tronc commun voulu par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Depuis 2019, je poursuis le projet depuis l'administration de l'enseignement, à la DGPSE (pilote du système éducatif).

<sup>1</sup> Sur e-classe, vous trouverez une fiche-info à ce propos : <https://www.e-classe.be/article/la-differenciation-pedagogique-20119>

**Marine: Si vous deviez décrire brièvement l'expérience pilote « Différenciation et accompagnement personnalisé », que diriez-vous ?**

Els: L'idée avec les deux expériences pilotes (primaire et secondaire) est de préparer la mise en œuvre des dispositifs de *Différenciation et d'accompagnement personnalisé (D & AP)* tels qu'ils apparaîtront dans le tronc commun. La différenciation n'est pas un concept nouveau, il était déjà inscrit dans le décret *Missions* en 1997. Par contre, la grande nouveauté du dispositif D & AP est de mettre en œuvre un encadrement renforcé<sup>2</sup> permettant la différenciation<sup>3</sup> au bénéfice de tous les élèves et tout au long du tronc commun (de la M3 à la S3).

Plus concrètement, l'objectif des expériences pilotes était à la fois de tester différentes formes que pourrait prendre cet encadrement renforcé, d'accompagner les enseignants dans l'expérimentation d'outils et de pratiques innovants en matière de différenciation et de relever les freins et les leviers liés à cette expérimentation pour en tenir compte dans la formalisation du cadre légal qui sera celui l'accompagnement personnalisé à partir de septembre 2022.

L'identification des outils didactiques et des pratiques pédagogiques qui se sont révélés porteurs était aussi un des objectifs, pour que l'administration puisse les diffuser et ainsi en faire bénéficier tous les enseignants qui vont être confrontés à la mise en œuvre du dispositif dans leur école au fur et à mesure du tronc commun.

Laurent: De plus, l'administration pense que notre enseignement souffre d'un manque de dialogue entre le terrain et la recherche. Un autre objectif visé par cette expérience était donc de mieux articuler la recherche et le terrain dans une optique de collaboration et de co-construction.

**Marine: Pourquoi mettre en place de l'accompagnement personnalisé dans toutes les écoles de la FW-B ? Quelle est sa fonction dans le déploiement du tronc commun promu par le Pacte pour un enseignement d'Excellence ?**

Laurent: En 2017, une enveloppe budgétaire a été allouée à la question de la remédiation qui apparait dans l'Avis n° 3 du Pacte au travers d'un dispositif appelé RCD (Remédiation, Consolidation, Dépassement). Ma mission était de réfléchir à l'opérationnalisation de ce dispositif. J'ai donc constitué un groupe de travail composé d'acteurs du système éducatif. Nous avons rapidement décidé d'abandonner le mot *remédiation* car il est connoté négativement. Il renvoie aux images d'élèves punis, d'une pratique basée sur la bonne volonté des enseignants, qui se déroule dans des créneaux hors du temps

---

2 Ceci signifie qu'à certains moments, il y a plus d'enseignants pour encadrer le même nombre d'élèves.

3 Sur e-Classe, vous trouverez une fiche-info à ce propos : <https://www.e-classe.be/article/la-differenciation-pedagogique-20119>

scolaire comme le temps de midi ou l'étude dirigée. Nous sommes alors progressivement arrivés à l'appellation *Différenciation & accompagnement personnalisé*, l'idée étant de situer ce dispositif dans la gestion globale de l'hétérogénéité. En effet, nous sommes conscients que le Pacte va, dans un premier temps, augmenter l'hétérogénéité : avoir davantage d'élèves en intégration, ne plus avoir de premières différenciées au début de l'enseignement secondaire... Il fallait donc armer les enseignants pour faire face à cela. Le sentiment de l'administration était que les enseignants avaient beaucoup de bonne volonté mais étaient parfois mal outillés à la fois en outils diagnostiques et en outils pour répondre aux besoins des élèves.

Le cahier des charges de l'expérience pilote se résume donc à travailler en encadrement renforcé de la P1 à la S3 pendant certains moments de la semaine selon la formule « Plus de profs que de classes » !

**Els :** L'idée est donc bien d'encourager une autre prise en compte de l'hétérogénéité, qui doit être considérée comme un état de fait et comme une réalité de chaque classe. Chaque classe est par définition hétérogène, composée d'enfants différents avec des forces et des besoins différents.

Il ne faut pas oublier que le Pacte s'est fixé comme grand objectif de diminuer de 50 % le taux de redoublement en 2030. C'est très ambitieux mais c'est tout à fait justifié car nous sommes les champions du taux de redoublement. Or, la recherche montre que le redoublement est pédagogiquement inefficace et socialement injuste.

L'objectif est donc de gérer l'hétérogénéité autrement que par le redoublement, la relégation ou la remédiation qui stigmatiseraient à un moment donné certains élèves dans leur position d'enfants en difficulté. Le dispositif D & AP s'inscrit de manière plus générale dans les alternatives au redoublement. Et dans ce cadre, les apports de la recherche sont essentiels pour venir éclairer la réalité de notre système et pour accompagner les enseignants dans le développement de nouvelles pratiques.

**Laurent :** Ce que le Pacte veut implanter, c'est une approche évolutive. Tout d'abord, l'enseignant doit gérer un maximum de choses relativement seul dans sa classe. Ensuite, les heures où l'encadrement est renforcé permettent de faire de la différenciation un peu accrue à deux enseignants. Enfin, pour les élèves en grandes difficultés, il est prévu des *dispositifs spécifiques complémentaires* pris en charge par des spécialistes externes à l'école (logopède, CPMS...).

**Els :** L'idée est de retarder la prise en charge externe qui est trop souvent utilisée pour le moment. Le dispositif D & AP doit être une démarche globale et transversale. Elle va s'adresser à la classe entière. La différenciation doit d'abord se mettre en œuvre dans le cadre d'une intervention pédagogique qui s'adresse à tous les élèves au sein de classe dans deux configurations différentes : les pratiques habituelles et les

périodes d'encadrement renforcé qui peuvent prendre la forme d'un coenseignement ou d'une co-intervention. Mais il reste bien à chaque fois avec tous les élèves, dans le cadre d'une intervention pédagogique qui s'adresse à tous.

**Marine: C'est en quelque sorte une réponse au « Je fais quoi si je ne peux pas faire redoubler » ?**

**Els:** Le « je fais quoi » posé par les enseignants est légitime car ils sont confrontés à la réalité des classes. Mais il faut réfléchir à faire évoluer les formations initiale et continuée pour qu'elles répondent à ces questions de différenciation et aussi de pratiques plus collaboratives dans les modalités d'enseignement parce qu'il y a un consensus au niveau de la recherche aujourd'hui pour dire que le coenseignement est une pratique pédagogique porteuse, du point de vue des bénéficiaires sur les élèves et du développement professionnel des enseignants. Et les expériences pilotes l'ont confirmé.

**Marine: Les expériences pilotes ont porté sur la lecture au cycle 2 et sur les maths, le français et les langues au secondaire. L'accompagnement personnalisé structurel sera-t-il dévolu aux mêmes cycles et disciplines ou sera-t-il généralisé aux trois cycles ?**

**Laurent:** L'AP concernera tous les élèves dans la globalité des apprentissages de la P1 à la S3. Il n'y a pas de fléchage sur une discipline ou une autre, mais une attention sera portée sur le fait que l'entrée dans l'écrit est un moment crucial et a des répercussions sur les apprentissages ultérieurs. Les heures seront attribuées à toutes les écoles sans différence entre ISE car des moyens sont donnés par ailleurs aux écoles qui accueillent des publics plus en difficultés.

**Marine: Ceci nous amène à la question suivante. Quelle forme l'accompagnement prendra-t-il quand il sera structurel ? Le coenseignement sera-t-il une prescription ? Quel profil sera attendu de la personne AP ?**

**Laurent:** Actuellement, la seule chose qui est fixée, c'est la balise minimale dans le code juridique qui est : 3 enseignants pour 2 classes pendant 2 heures hebdomadaires. Pour le reste, les expériences pilotes ont permis de formuler des propositions au gouvernement pour le cadre légal du dispositif D & AP. Idéalement, le dispositif devrait augmenter le levier sur le début du tronc commun (P1-P2) car ce sont les années consacrées aux apprentissages de base. Une réflexion est aussi menée pour empêcher les directions d'utiliser les heures D & AP pour dédoubler les classes ou créer des groupes de niveau permanents qui deviendraient alors des classes de niveaux. La flexibilité et la spécificité des groupes seront recommandées. Les heures D & AP devront être utilisées au bénéfice de tous les élèves pour éviter l'externalisation de la prise en charge des difficultés des élèves. Dans ce cadre, si un élève doit être pris en charge hors de la classe, aucun apprentissage nouveau ne devrait pouvoir être

effectué. Enfin, il faudra se prémunir des écoles qui utiliseraient les périodes à tout autre chose qu'au bénéfice direct des élèves.

Le coenseignement semble un levier efficace mais il touche à des aspects méthodologiques qui sont la prérogative des réseaux. De plus, il est basé sur une culture de la collaboration qui n'est pas uniformément développée dans les écoles, donc il ne sera pas prescrit mais recommandé.

L'administration compte attribuer des heures D & AP aux écoles pour engager des enseignants. Aucun profil n'est défini mais idéalement, des recommandations seront émises pour le travail collaboratif, telles que prévoir une coordination entre cette personne D & AP et le titulaire de classe, mettre en place un travail en amont des interventions, un travail d'évaluation etc., regrouper le plus possible les heures disponibles dans le cadre d'autres dispositifs (FLA, intégration) sur les mêmes enseignants supplémentaires ou encore attirer l'attention des directions sur le volume d'heures de concertation nécessaire pour mener à bien ce dispositif D & AP.

Els : Concernant le profil de la personne D & AP, les expériences pilotes ont montré que la composition des duos d'enseignants n'est pas le plus important, il n'y a pas de profil type pour cette fonction. En effet, on ne peut pas présumer de la dynamique du projet sur la base du profil de l'enseignant mais par contre, ce qui va être déterminant, c'est la dynamique collaborative qui existe déjà dans l'école ou non. Quand il y a une réflexion collective, un projet d'équipe fort, un duo d'enseignants qui se concertent sur leur action pédagogique et bien on voit que les bénéfices du coenseignement sont décuplés. Il y a vraiment quelque chose qui se joue dans la dynamique collaborative au sein de l'école, au-delà même du duo.

### **Marine: Quels sont les apports des équipes de recherche dans cette expérience ?**

Els : En plus du repérage d'outils innovants et de pratiques efficaces à diffuser plus largement, une dimension très riche apportée par les équipes de recherche, c'est toute la dimension d'accompagnement réflexif : comment les chercheurs ont vraiment pu partir des besoins des enseignants, de leur réalité en leur apportant une expertise théorique et des propositions concrètes. L'accompagnement des équipes de chercheurs étaient à la rencontre entre la réalité de la pratique et les apports de la recherche. Cela montre l'intérêt de faire se rencontrer le terrain et la recherche, et cela enrichit la réflexion de l'administration sur les manières d'accompagner les enseignants.

Ensuite, l'analyse des données recueillies et la formulation de recommandations. Les équipes de recherche ont vraiment été les observateurs fins et bienveillants de ce qui s'est déroulé.

J'espère que cela va inspirer d'autres projets !

**Laurent:** Parfois, certaines recherches moisissent sur le coin d'une étagère mais cette recherche va vraiment servir à quelque chose, elle nourrit une réflexion.

**Marine: Y aura-t-il un accompagnement des équipes éducatives à la mise en place de ce dispositif D & AP ?**

**Els:** Le déploiement du dispositif va être observé et monitoré par deux organes. D'une part, un comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations, composé de membres des réseaux, de représentants de la formation initiale et continue, des CPMS, des Hautes écoles et des Universités pour nourrir la dynamique et favoriser l'essaimage dans le système des bonnes pratiques et des initiatives porteuses en matière de différenciation et d'accompagnement personnalisé. D'autre part, la Cellule de support qui va accompagner la mise en place du dispositif D & AP, notamment dans la dimension outillage des enseignants.

Globalement, ces deux organes vont être des maillons essentiels dans la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement au changement puisque, les expériences pilotes l'ont confirmé, l'accompagnement est déterminant pour réfléchir sur ses pratiques, en découvrir de nouvelles, pour oser se lancer dans le coenseignement, pour essayer d'autres manières de pratiquer la différenciation.

On va devoir penser cet accompagnement avec les moyens réels et existants et on compte le faire de diverses manières: sensibiliser, informer, former et aussi outiller. Tous les outils qui ont été identifiés dans le cadre des expériences pilotes, tous les supports d'activités ou supports réflexifs co-construits par les équipes de recherche et les enseignants vont progressivement être diffusés sur e-classe.

Dans l'accompagnement au changement, il y a aussi l'accompagnement des enseignants dans leurs pratiques pédagogiques au quotidien qui pourra être apporté par les CSA des réseaux.

**Marine: Quelles conclusions avez-vous tirées de ce projet quant aux pratiques de différenciation dans les classes ?**

**Els:** Pour moi, un objectif essentiel est atteint: les enseignants de l'expérience pilote ont été mis en réflexion sur la différenciation, ce que ce concept recouvre, ce qu'il est mais aussi ce qu'il n'est pas, sur les différentes manières de différencier. Ils n'ont pas fait que réfléchir là-dessus, ils ont aussi expérimenté, ce qui leur a permis de relever les difficultés. Ils ont pu se rendre compte qu'en mettant en œuvre certains types d'activités, ils pouvaient observer très vite des effets sur les élèves qui d'habitude sont en difficulté, et ce dans une optique de régulation. À partir de là, un champ de possibles et d'expérimentations s'ouvre, qui ne va pas se suffire à lui-même... Il faut le nourrir, échanger et réfléchir avec ses collègues, avec des enseignants d'autres écoles. On a planté des petites graines...

Pour des raisons diverses, certains enseignants étaient réticents à la différenciation, et le coenseignement est en fait le levier majeur qui leur a permis de s'impliquer pleinement : observer les effets sur les élèves, voir que les élèves se sentent plus motivés, progressent dans leurs apprentissages, voir qu'il est possible d'apporter plus de soutien à ceux qui en ont le plus besoin... Tout cela, ce sont des graines qui vont continuer à pousser !

Voir la thématique « Différenciation et accompagnement personnalisé » sur e-classe, qui sera alimentée progressivement : <https://www.e-classe.be/thematic/differentiation-et-accompagnement-personnalise-424>